

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	24	
Représentés :	9	
Non représentés :	0	<b>Séance du 17 octobre 2023</b>
L'an deux mille-vingt-trois et le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze octobre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelynne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Jean-Claude OBER, Patrice de CAMARET.		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Christiane TCHA SENG NOU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

### Règlement intérieur des accueils périscolaires, restauration scolaire et Centres de Loisirs

Madame Sauvayre-Gaudin, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Educative et Culturelle explique que dans le cadre de la réorganisation dérogatoire de la semaine scolaire sur quatre jours, il est proposé d'approuver le règlement intérieur des structures impactées par cette réorganisation. Les accueils périscolaires et le Centre de Loisirs sont des structures municipales qui traduisent la volonté de la Ville de participer activement à l'épanouissement des jeunes et des enfants, en dehors des temps scolaires, conformément aux objectifs généraux définis par la municipalité. Ces services sont gérés directement par la Commune de Monteux. Le présent règlement vise à préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission ainsi que les principales règles qui s'imposent aux usagers (familles, enfants et ville) des accueils périscolaires, des restaurants scolaires et du centre de loisirs, afin de garantir le bon fonctionnement de ces structures. Ce règlement est établi conformément à la législation et réglementation relatives aux accueils collectifs de mineurs, notamment aux dispositions fixées par la Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion sociale et la Protection Maternelle Infantile. Madame Gaudin ajoute que le fait d'inscrire un enfant à l'accueil périscolaire, à la restauration scolaire, ou au Centre de Loisirs implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Le Conseil Municipal**, Madame Sauvayre-Gaudin entendue et après en avoir délibéré, par 32 voix et 1 abstention (Simon Berthe),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de règlement des accueils périscolaires, restauration scolaire et extrascolaires qui lui est présenté et qui annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** le règlement des accueils périscolaires, restauration scolaire et extrascolaires tel qu'il vient d'être présenté.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Sauvayre-Gaudin à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 27.10.2023

Publié le : 27.10.2023

Notifié le :



**Christian GROS**  
Maire de MONTEUX

**Christiane TCHA SENG NOU**

Secrétaire de séance